

Merville, le 10 décembre 2024

Réf : FDA/ PR/CA-2023

Affaire suivie par : M. Pascale RAMPAZZO

Objet : Festival des Arts de Merville 2025 en salle et sur écran

Madame, Monsieur,

Après le succès de l'an dernier dans la nouvelle salle Arpège, la commission organisatrice est heureuse de vous annoncer la tenue de la neuvième édition du Festival des Arts de Merville. Les dates de ce salon sont du 4 au 6 avril 2025. Trois invités d'honneur seront présents : **Thierry VILLET** pour la sculpture, **Bruno BEGHIN** pour la photographie et **Jacky DUMERGUE** pour la peinture.

Ce salon accueillera 69 artistes en salle : peintres, sculpteurs et photographes. Pour la deuxième année, la commission organisatrice propose la possibilité d'exposer des œuvres sur grand écran tactile aux artistes qui ne seraient pas retenus en salle ou bien ne pouvant se déplacer car trop éloignés.

L'ouverture au public se fera le vendredi 4 avril 2025 de 10h00 à 18h, le samedi 5 de 10h à 20h et dimanche 6 avril de 10h à 17h.

Le vernissage et la remise des prix par le jury se feront à 11h00 le dimanche 6 avril 2025. Huit prix seront attribués par le jury présidé par la galeriste Cathy SERVENTI.

Le nombre de places étant limité, la sélection des candidats s'effectuera sur dossier de candidature. Vous trouverez ci-joint le règlement de ce salon ainsi que le dossier de candidature qui sera à retourner dernier délai avant le 15 février 2025.

Il est à noter que le dimanche 6 avril 2025, après le vernissage, la municipalité offre l'apéritif. Il est de tradition de déjeuner tous ensemble, en suivant, sous forme d'auberge espagnole dont le principe étant que chacun apporte un mets (fruits, fromage, charcuterie, plats cuisinés ou dessert) et le partage avec les autres convives. Une salle proche de l'Arpège accueillera ce moment convivial. N'oubliez pas d'apporter vos couverts. Les organisateurs fournissent le pain et le vin. **Inscription vivement conseillée**

Vous souhaitant bonne réception, veuillez agréer, je vous prie, mes sincères salutations.

Chanta AYGAT

Maire de Merville



## **FESTIVAL DES ARTS 2025 A MERVILLE EN SALLE ET SUR ECRAN**

Date du Salon : du vendredi 4 avril au dimanche 6 avril 2025

Lieu : Espace ARPEGE, place du 11 novembre 1918, 31330 (à côté de la mairie)

Organisateurs : Commission Culturelle de la commune de Merville

Pièces demandées : (pour que votre dossier de candidature soit pris en compte )

- la fiche descriptive et de dépôt de vos œuvres exposées dûment remplies
- la fiche de retrait de vos œuvres dûment remplie
- un chèque de 22 € à l'ordre du Trésor Public pour le droit de participation en salle.
- un lien de page facebook ou site ou blog permettant de voir vos œuvres ou bien des photos de celles-ci. (sans les visuels, les dossiers ne seront pas retenus !)

**Pour la deuxième année**, les artistes qui ne pourront pas exposer en salle (non retenus ou indisponible car éloignés) auront la possibilité d'exposer cette année de 1 à 4 œuvres maximum sur grand écran tactile selon les modalités suivantes :

- 4€ /œuvre exposée (peinture, sculpture ou photographie).

Pour les exposants en salle, ils auront également la possibilité d'exposer sur grand écran, 2 œuvres maximum. Cependant, il est à préciser que priorité sera donnée à ceux qui n'exposent pas en salle.

### Modalités Pratiques :

- jeudi 3 avril 2025 : dépôt des œuvres et accrochage de 14h00 à 20h00.
- vendredi 4 avril 2025 : ouverture au public de 10h à 18h
- samedi 5 avril 2025 : ouverture au public avec nocturne de 10h à 20h.
- dimanche 6 avril 2025 : ouverture au public de 10h à 17h00 puis à partir de 17h retrait des œuvres.

### Matériel mis à disposition pour l'exposition en salle :

Sculpteur : 2 m x 1.50 m (possibilités de 1 à 2 tables si besoin de 183 x 76 x 74 cm)

Artiste peintre et photographe : 2 m x 1.20m (2 grilles accolées de 1m chacune de large avec un éclairage par grille)

Invités d'honneur peintre et photographe : 4 mètres linéaires ou 4 grilles.

Chaque artiste est responsable de ses œuvres qui seront laissées le temps de l'exposition, dans la salle municipale qui sera fermée à clé et sous alarme.

**Les artistes doivent prévoir, pour la surface accordée, un nombre d'œuvres à exposer de manière aérée.**

Contact pour informations supplémentaires :

- Pascale : 05.62.13.41.16 ou 06.75.00.89.99 (heures bureau) [relais.associatif@merville31.fr](mailto:relais.associatif@merville31.fr)

## FESTIVAL DES ARTS DE MERVILLE 2025 EN SALLE ET SUR ECRAN

### REGLEMENT DE CANDIDATURE

Le Salon Festival des Arts aura lieu à l'Espace ARPEGE située place du 11 Novembre 1918, 31330 Merville du 4 au 6 avril 2025

CATEGORIES DES ŒUVRES :	PEINTURE : huile, acrylique, gouache, aquarelle, pastel, dessin SCULPTURE : bois, fer, roche, bronze, marbre, et autres ... PHOTOS
INSCRIPTION ET SELECTION DES ŒUVRES	<b><u>Appel à candidature pour les artistes peintres, sculpteurs et photographes jusqu'au 15 février 2025 inclus</u></b> Les artistes désireux de participer au Salon devront renvoyer la fiche d'inscription remplie. Le dossier sera renvoyé exclusivement par courriel à <a href="mailto:relais.associatif@merville31.fr">relais.associatif@merville31.fr</a>  Un jury composé de professionnels de l'Art sélectionnera les œuvres qui seront exposées. La commission se réunira la 2 <sup>ème</sup> quinzaine de février.
DROIT DE PARTICIPATION	<b><u>Droit de Participation</u></b> : 22€ par exposant en salle, 4€/œuvre sur grand écran tactile. ( <u>chèque à l'ordre du Trésor Public</u> )
PRESENTATION DES ŒUVRES	<b><u>Peintures et photos</u></b> : La taille des œuvres accrochées aux grilles est limitée à 2 m en largeur et 1.2m en hauteur. <b>Une chainette avec crochets sera installée sur les grilles entoilées. Chaque grille sera éclairée par un éclairage individuel.</b> Afin d'éviter la dispersion des œuvres de l'artiste, faciliter l'accrochage et pour la cohérence de l'exposition, l'artiste devra présenter 3 œuvres de la même technique : ex 3 huiles ou 3 acryliques ou 3 aquarelles ou 3 pastels... et non un panachage (ex 1 encre, 1 huile 1 pastel) <b><u>Sculptures : Socles stables obligatoires fournis par les exposants</u></b> sinon 1 à 2 tables de 183 x 76 x 74 cm fournies par les organisateurs sur une surface au sol de 2m x 1, 5 m Possibilité d'accès pour les œuvres de grande taille. <b>Chaque œuvre devra comporter</b> au dos une étiquette indiquant : le nom, le prénom, l'adresse de l'artiste, le titre de l'œuvre et son prix.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté Egalité Fraternité

	<p>Les copies d'œuvres connues ne seront pas acceptées. Le choix sera laissé à l'appréciation du bureau lors de la réception. Les tableaux doivent être munis d'un moyen d'accrochage efficace et complet. Tout tableau présentant un système d'accrochage défectueux sera refusé.</p> <p>Les œuvres mal présentées et/ou ne respectant pas l'éthique seront refusées.</p> <p><b>Les artistes devront exprimer leur choix quant au nom qu'ils souhaitent mettre en avant lors du Salon : nom civil ou nom d'artiste.</b></p> <p><b>De même, merci de préciser ce que nous pouvons communiquer au public : tél ; adresse mail, site ?</b></p>
	<p>Les œuvres retenues par le jury seront réceptionnées le jeudi 3 avril 2025 à partir de 14h00 et jusqu'à 20h00 à l'ARPEGE , place du 11 novembre 1918 , 31330 Merville .</p> <p>L'information des candidats retenus ou pas par le jury sera réalisée par mail avant le 5 mars 2025.</p> <p><b>Lors du dépôt des œuvres, les candidats retenus devront s'acquitter des droits de participation. Le paiement s'effectuera uniquement par chèque à l'ordre du Trésor Public.</b></p> <p>Une liste des œuvres exposées sera pré établie et à disposition du public à l'entrée.</p>
<b>RETRAIT DES ŒUVRES APRES EXPOSITION</b>	<p>Tout exposant ne pourra déplacer ou retirer des œuvres au cours du Salon. Les œuvres seront retirées uniquement à la fin du Salon, c'est-à-dire le dimanche 6 avril 2025 à partir de 17h. Aucune œuvre ne pourra être retirée avant 17h00.</p> <p>Pour éviter toute erreur dans la remise des œuvres, la fiche de retrait sera obligatoirement présentée par chaque exposant avec les numéros des tableaux inscrits dans la liste.</p> <p>La Municipalité n'assume aucune responsabilité concernant les œuvres non retirées après la fermeture du Salon. Tout œuvre non retirée sera remise en Mairie.</p>
<b>ATTRIBUTION DES PRIX ET RECOMPENSES</b>	<p>Un jury composé de personnalités de l'Art et d'Artistes, sélectionnera les œuvres et décernera les récompenses. Les décisions du jury sont sans appel, il tient lieu pour l'exposant de respecter le règlement.</p> <p>Les prix sont les suivants :</p> <p>Prix de la municipalité : un bon d'achat</p> <p>Prix Public : 1 semaine d'exposition à la galerie Serventi</p> <p>Prix Cotation Drouot : l'artiste sera côté à la Cotation Drouot</p> <p>Prix de Peinture figurative et classique : bon d'achat</p> <p>Prix Arts et Cadre pour Peinture contemporaine et abstraite : 1 cadre et un châssis</p> <p>Prix de Sculpture : bon d'achat</p> <p>Prix photographique : bon d'achat</p>

	<b>LES ARTISTES DEJA PRIMES EN 2024 NE POURRONT PAS CONCOURIR EN 2025</b>
<b>VERNISSAGE</b>	Le vernissage avec la remise des prix sous la présidence de Mme le Maire de Merville et la Présidente du Jury Mme Serventi aura lieu le dimanche 6 avril 2025 à 11h.
<b>LIVRE D'OR</b>	Un livre d'or sera mis à la disposition des Artistes et du Public qui pourront ainsi exprimer leur avis sur le Salon.
<b>RESPONSABILITES</b>	<p>Les exposants s'engagent à n'exercer aucun recours contre la commune de Merville, organisatrice du Salon.</p> <p>Les organisateurs recommandent fortement aux exposants d'assurer leurs propres œuvres. La commune de Merville décline toute responsabilité pour d'éventuelles dégradations, pertes et vols, détérioration ou accidents divers. L'Espace Arpège dispose d'un système d'alarme.</p> <p>Pour les sculptures, l'exposant fournira les socles permettant de les mettre en place (à défaut 1 à 2 tables seront fournies ; voir partie présentation des oeuvres). Il apportera une attention particulière à l'implantation des œuvres de manière à ce qu'elle n'engendre aucun risque lors de la circulation des visiteurs. L'exposant pourra s'il le juge utile, signaler par affichage ponctuel les précautions dues par le public autour de ses œuvres.</p>
<b>RENSEIGNEMENTS</b>	<p>Pascale RAMPAZZO 06.75.00.89.99 /05.62.13.41.16</p> <p><a href="mailto:relais.associatif@merville31.fr">relais.associatif@merville31.fr</a></p>
<b>PAUSE MERIDIENNE DU DIMANCHE 28 AVRIL 2024</b>	<p>Après la remise des prix et le vernissage, un apéritif sera offert par la municipalité.</p> <p>Pour le repas du dimanche 6 avril 2025, la tradition veut que nous fassions un repas type Auberge Espagnole (sous réserve des conditions sanitaires en vigueur à ce moment-là) où chacun apporte un mets (entrées, plats ou desserts ..) et le partage avec les autres . La mairie fournit le pain et le vin. Il faut apporter ses couverts.</p>



